

Vue d'ensemble des surfaces de compensation écologique et des contributions 2013

Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble des surfaces de compensation écologique. Il indique si les SCE imputables donnent droit aux contributions selon l'OPD et/ou l'OQE, pour autant que les conditions et les charges qui y ont trait soient respectées. Les projets de mise en réseau peuvent donner droit à des contributions supplémentaires. Les contributions selon l'OQE indiquées sont des montants maximaux. Ils peuvent varier selon le canton.

La plupart des cantons concluent également des contrats en vertu de la Loi sur la protection de la nature (LPN) pour des milieux riches en espèces. Contacter le service cantonal de la protection de la nature pour de plus amples informations.

Surfaces de compensation écologique	Code de culture OFAG (Type)	Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD)				Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)				Loi sur la protection de la nature et du paysage	
		Imputation	ZP	ZC	Contribution Fr. par hectare ou arbre ZM I, II ZM III, IV	Contribution Qualité Fr. par hectare ou arbre ZP - ZM I, II ZM III, IV	Contribution Réseau Fr. par hectare ou arbre ZP - ZM I, II ZM III, IV				
Prairies et pâturages											
Prairies extensives	611 (1)	✓	1'500	1'200	700	450	1'000	700	1'000	500	
Prairies peu intensives	612 (4)	✓	300	300	300	300	1'000	700	1'000	500	
Surfaces à litière	851 (5)	✓	1'500	1'200	700	450	1'000	700	1'000	500	
Pâturages extensifs	617 (2)	✓					500	300	500	300	
Pâturages boisés	618 (3)	✓					500	300	500	300	
Terres assolées											
Bandes culturales extensives	(6)	✓	1'300	1'300	1'300	1'300			1'000	500	
Jachères florales	556 (7A)	✓	2'800	2'800					1'000		
Jachères tournantes	557 (7B)	✓	2'300	2'300					1'000		
Ourllets sur terres assolées	559	✓	2'300	2'300	2'300				1'000		
Cultures pérennes et ligneux											
Arbres fruitiers haute-tige	(8)	✓	15	15	15	15		30	5	5	
Arbres isolés indigènes adaptés au site, allées d'arbres	(9)	✓							5	5	
Haies, bosquets champêtres et berges boisées (y c. bordure tampon)	852 (10)	✓	2'500	2'500	2'100	1'900		2'000	1'000	500	
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	(15)	✓						1'000	1'000	500	
Autres											
Fossés humides, mares, étangs	904 (11)	✓									
Surfaces rudérales, tas d'épierreage et affleurements rocheux	905 (12)	✓									
Murs de pierres sèches	906 (13)	✓									
Autres surfaces de compensation écologique sises sur la SAU	908 (16)	✓							1'000	500	

Peut donner droit à des contributions, dépend du canton